



**2132 - Aides en faveur de l'artisanat  
et conventionnement SOFARIS**

**Aides à l'artisanat (partenariat SIAGI)**

**Rapport n° CP/2014/794**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général une subvention à la SIAGI au titre du partenariat existant entre le Département et cet organisme.

**Partenariat SIAGI**

Le Conseil Général s'est engagé, lors de sa réunion du 16 juin 2003, dans un partenariat avec la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement) visant à faciliter l'accès des TPE-PME bas-rhinoises aux concours financiers dont elles ont besoin aux différents stades de leur développement. Ce partenariat porte sur trois dispositifs complémentaires :

- une prise en charge partielle du coût de la garantie bancaire (garantie pro)
- une prise en charge partielle du coût de l'allègement de l'étendue des sûretés personnelles qui pourraient être exigées par l'établissement bancaire prêteur (garantie care)
- une prise en charge partielle du coût d'un diagnostic économique visant à prévenir les difficultés éventuelles de l'entreprise (SIAGNOSTIC).

Sont éligibles à ces dispositifs l'ensemble des TPE-PME de moins de 50 salariés exerçant ou s'installant dans le Bas-Rhin, à l'exclusion des entreprises agricoles, des activités d'intermédiation financière, des activités de promotion et de location immobilières, et qui s'engagent dans un programme de création, d'installation ou transmission d'entreprises, ou dans un programme d'investissement de développement.

Un montant de 70.000 € est affecté en 2014 au partenariat avec la SIAGI. Le tableau en annexe récapitule les demandes pour le 3ème trimestre 2014. C'est dans ce cadre que sont soumis à l'appréciation de la commission les 16 dossiers présentés par la SIAGI pour un engagement total de **17.524,00 €**, soit 50% du coût des commissions et frais de garanties bancaires accordées.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable concernant ce dossier. Les crédits nécessaires seront imputables sur l'enveloppe dont la situation est donnée ci-dessous :

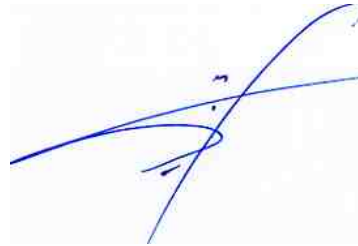
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17594	65-6574-91	70 000,00 €	17 524,00 €	17 524,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention globale d'un montant de 17.524 € au titre du partenariat établi avec la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement (SIAGI), concernant la prise en charge partielle par le Département, du coût des commissions et frais des garanties bancaires accordées par la SIAGI à 16 entreprises pour le 3ème trimestre 2014, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. La SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL